



## Chèque-service accueil

### Communiqué du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Lors de sa réunion du 7 décembre 2012, le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 13 février 2009 instituant le "chèque-service accueil".

Le texte a pour objet de **supprimer les trois heures d'accueil éducatif hebdomadaires** gratuites actuellement prévues dans le dispositif du chèque-service accueil à l'égard des **ménages disposant d'un revenu imposable supérieur à 3,5 fois le salaire social minimum**. Ces trois heures seront dorénavant facturées au tarif « chèque-service ».

Après publication au Mémorial, la mesure est prévue pour entrer en vigueur **à partir de la période de facturation de janvier 2013**.

Seule la version définitive du règlement grand-ducal publiée au Mémorial A, Recueil de législation fait foi.

**Les nouveaux tarifs sont appliqués automatiquement aux contrats d'adhésion en cours.**

**[www.kannerbetreuung.lu](http://www.kannerbetreuung.lu)**

**[www.accueilenfant.lu](http://www.accueilenfant.lu)**